



Jeu-concours « Livres à Croquer ! » « BookFace »

Article 1 : ORGANISATEUR

La Commune de Calvisson, représentée par André Sauzède, Maire,
Grand'Rue, 30420 CALVISSON

Organise un jeu-concours «BookFace*», dans le cadre de la manifestation « Livres à Croquer », pour la promotion du Livre et de la Lecture.

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est destiné à désigner la photo la plus originale avec un livre, il a lieu du 5 avril au 6 mai 2017.

**BookFace : portrait photo réalisé en plaçant un livre devant son visage.*

Article 2 : PARTICIPANTS

La participation à ce jeu est réservée à toute personne sans limite d'âge, disposant d'une adresse e-mail valide.

Les personnes mineures sont autorisées à participer sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale et de la déposer à la Médiathèque (modèle joint) sur place, par courrier, ou par courriel.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, de toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

Le concours est disponible sur le site Web de la mairie et sur le site Web des bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes du Pays de Sommières (CCPS), sur la page Facebook de la médiathèque ainsi que par affichage dans les locaux de la médiathèque et de la mairie.

Les participants doivent réaliser des photos les mettant en scène avec un ou plusieurs livres dans un lieu choisi selon le principe du BookFace et sans retouche photo.

Chaque participant, est autorisé à transmettre au maximum 2 clichés à l'adresse suivante mediatheque@calvisson.com

1. Dépôt des œuvres : Etape n°1

Seules les images déposées à l'adresse mail suivante : mediatheque@calvisson.com jusqu'au 5 avril 2017, minuit, seront prises en compte pour la participation au concours.

Toute participation enregistrée après cette date et cet horaire ne sera pas prise en compte par les organisateurs.

2. Date de publication des résultats du jury : Etape n°2

Les photos des participants seront soumises au vote du public via un diaporama diffusé dans les locaux de la médiathèque, ainsi qu'au vote d'un jury composé d'un représentant de la médiathèque et d'un représentant du Conseil Municipal.

Les photos seront toutes numérotées.

Les visiteurs pourront voter pour leur photo préférée du 5 avril au 6 mai 2017, 18h30, via une urne de vote disposée à cet effet dans les locaux de la médiathèque.

Le jury se réunira le 11 mai 2017.

Les lauréats sont ceux dont la photo comptabilisera le plus de votes.

Ce contrôle, effectué à l'échéance du jeu, se fera par le responsable du Service de la Médiathèque.

3. Date de publication des résultats suite au vote: Etape n°3

Sauf cas de force majeure, la publication des résultats dans les locaux de la médiathèque, sur le site Web de la mairie et sur le site Web des bibliothèques du réseau de la Communauté de communes du Pays de Sommières (CCPS) aura lieu au plus tard le samedi 13 mai 2017.

Le gagnant sera informé directement lors de la remise des prix le jeudi 11 mai à 18h à la médiathèque ainsi que par courriel.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du Concours avec la transmission de 2 photos maximum. Les photographies contraires au règlement seront automatiquement éliminées.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Pour toute photo de mineurs les parents / tuteurs légaux devront remplir une fiche de droit à l'image pour leurs enfants, cette dernière peut être demandée sur le site internet de la mairie de Calvisson (www.calvisson.com).

Article 5 : RECOMPENSE

Les récompenses de ce jeu concours photo est :

1^{er}lot : 1 bon d'achat dans une librairie d'une valeur de 40€

2^eet 3^elots : 1 bon d'achat dans une librairie d'une valeur de 20€

Article 6 : DROITS DES PHOTOS

Les participants au concours cèdent gratuitement à la collectivité les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de cette photographie, pour toute exploitation, sans pouvoir en retirer aucune rémunération. Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de trois (3) ans.

En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de son/ses œuvres déposée sur le site respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
 - Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
 - Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
 - Ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
 - Ne présente pas de caractère pédophile ;
 - Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
 - Ne présente pas de caractère pornographique ;
 - Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
 - N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
 - N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
 - N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;
- Cette liste n'étant pas exhaustive.

Article 7 : LITIGES

Le présent Concours est soumis à la Loi Française.

Article 8 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée aux organisateurs, à l'adresse : Mairie de Calvisson, Pôle Culture, Grand'Rue, 30420 CALVISSON.

Article 9 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, par rapport au contenu de la photographie, quelques conseils à suivre non exhaustifs :

- Attention à la reproduction d'immeubles (historiques ou récents), pouvant donner droit à la prise de droits d'auteur notamment ;
- Ne pas reproduire de mobilier urbain pouvant être grevé de droits de tiers ;
- Ne pas représenter des objets de stylisme (vêtements, meubles, objets) Marqués.
- Toute représentation de marque d'alcool ou de tabac ou de situation de consommation est interdite.
- Attention à la présence de tierce personne n'ayant pas donné son autorisation d'image.

AUTORISATION PARENTALE

Je/nous soussigné(es) (nom, prénom des deux parents quand les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale)

Demeurant.....

Téléphone

Mail.....

autorise (autorisons) à participer au concours «Livres à croquer» et autorise (autorisons), à titre gracieux, la mairie de Calvisson à :

o Diffuser la photo réalisée par mon (notre) enfant mineur (nom, prénom)

....., né le à

dans le cadre du concours «BookFace » de la manifestation « Livres à croquer »

En conséquence de quoi, j'autorise (nous autorisons) la mairie de Calvisson à reproduire et à communiquer au public, par extrait ou en totalité, dans le monde entier, la photographie concernée par la présente, aux fins de sa diffusion numérique, par tous procédés de communication au public en ligne, sur le site www.calvisson.com,

<https://www.facebook.com/mediathequecalvisson2016/> et www.mediatheque-paysdesommieres.com dans le cadre du concours «BookFace ».

J'autorise (nous autorisons) également la mairie de Calvisson à reproduire et communiquer au public la photographie susvisée, en vue de l'illustration d'un article consacré au concours « Livres à croquer » en vue de la promotion dudit concours par tous procédés et sur tous supports.

Par la présente autorisation, je garantis (nous garantissons) que je ne suis pas lié(e)(nous ne sommes pas liés) par un contrat exclusif relatif à l'image de mon (notre) enfant. Je garantis (nous garantissons) également que les photographies concernées sont originales et ne contiennent aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, et aucun élément qui serait susceptible d'engager la responsabilité de la mairie de Calvisson, notamment sur le fondement de la contrefaçon, de la vie privée et du droit à l'image.

La présente autorisation est valable pour une durée de 3 (trois) ans et reste valable en cas de changement de mon (notre) état civil actuel.

Fait à, le 2017.

Signature (des deux parents quand les deux sont titulaires de l'autorité parentale) précédée de la mention «Bon pour accord ».

A remettre à l'accueil de la médiathèque ou par courrier à l'adresse suivante Mairie de Calvisson, Pôle Culture, Grand'Rue, 30420 CALVISSON ou par courriel à mediatheque@calvisson.com